

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2014

Nombre de membres

- en exercice : 7
- présents : 7
- exprimés : 7
- absents : 0

Date de la convocation : 23/04/2014

OBJET : Fixation des taux des taxes locales 2014

L'an deux mille quatorze et le 28 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

Présents : BATAILHOU-VILLET Evelyne, BIAU Jean Luc, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José , MARTY Lætitia

LE LURON Renaud a été élu Secrétaire.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu la revalorisation nationale des bases qui a été fixée à 0,9 % pour 2014 ;
- Vu le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 18 500 € ;
- Considérant que la commune entend poursuivre sa politique d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal , à l'unanimité**

décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

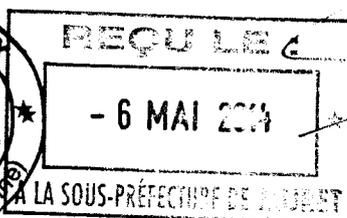
| | Taux de référence 2013 (%) | Coefficient de variation | Taux voté en 2014(%) |
|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Taxe d'habitation | 14,48 | 1 | 14,48 |
| Taxe foncière (bâti) | 4,52 | 1 | 4,52 |
| Taxe foncière (non bâti) | 48,55 | 1 | 48,55 |
| CFE | 14,65 | 1 | 14,65 |

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, P.BEDEL

*La présente délibération certifiée exécutoire
a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 7/05/2014*

Be del



Be del

